

**CREATION D'UNE MICRO ENTREPRISE  
ENTREPRISE INDIVIDUELLE  
REPRISE D'ACTIVITE**

**PIECE CONCERNANT LA PERSONNE**

- Copie de la carte d'identité ou titre de séjour recto/verso ou passeport en cours de validité
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation pénale avec filiation.
- Si mariage sans contrat : Attestation du conjoint reconnaissant avoir été informé des conséquences sur les biens communs des dettes contractées dans l'exercice de la profession

**PIECE CONCERNANT L'ADRESSE DE L'ENTREPRISE**

- Un justificatif de domicile : copie facture eau/électricité/gaz/téléphone fixe (pas portable) ou avis taxe foncière à votre nom et de moins de 3 mois
  - Si la personne est hébergée : Attestation d'hébergement signée en original avec justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeur + copie de sa pièce d'identité
  - Si l'exploitant est une personne sans domicile stable : Une copie de l'attestation de domiciliation délivrée par un CCAS ou un organisme de domiciliation sociale, en cours de validité (COALLIA, ADGVE, Croix Rouge...)
- Achat de fonds de commerce :
    - Une copie de l'acte d'acquisition du fonds de commerce portant mention de l'enregistrement aux impôts ainsi qu'une copie du bail commercial, signé des deux parties, si la cession de droit au bail n'apparaît pas dans l'acte d'acquisition.
    - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de cession du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.
  - Location-gérance du fonds :
    - Une copie du contrat de location-gérance (portant mention de l'enregistrement aux impôts pour les contrats à durée illimitée) ainsi qu'une copie du bail commercial si la jouissance du droit au bail n'apparaît pas dans le contrat de location-gérance.
    - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de location gérance du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.

## AUTRES PIÈCES

### En cas de présence d'un conjoint/partenaire pacsé collaborateur

- Un exemplaire original de l'attestation du conjoint/partenaire pacsé collaborateur.
- Une copie de la pièce d'identité du conjoint/partenaire pacsé en cours de validité.
- Une déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation

### En cas d'exercice d'une activité réglementée au RCS

- En fonction de l'activité, une copie ou un original de l'autorisation ou de la déclaration préalable

### En cas de signature du formulaire par une autre personne que le dirigeant

- Un pouvoir signé en original.

### PAIEMENT A L'ORDRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE (chèque bancaire uniquement) :

- Immatriculation micro entrepreneur : Gratuit
  - Sauf si marié sous le régime de la communauté : 8.03 Euros
- Immatriculation ou reprise d'une activité en entreprise individuelle
  - Création : 24.08 Euros
  - Création (si marié sous le régime de la communauté) : 32.11 Euros
  - Location-gérance : 50.84 Euros (si marié régime communauté: 58.87 €)
  - Achat 50.84 Euros (si marié régime communauté 58.87 €)

### Nous contacter :

Centre de Formalités des Entreprises - CFE  
2, cours Monseigneur Roméro - CS 50135  
91004 ÉVRY Cedex  
Tél : 01 60 79 91 91 Fax : 01 60 79 91 64  
Courriel : [scfe-991@essonne.cci.fr](mailto:scfe-991@essonne.cci.fr)